FORMATATION FORMATEUR PIC 2 + PSC

FFSS 75
Sauveteurs Secouristes Parisiens

Siège social :
22 avenue Léon Bollée
75013 Paris

Tel. : 01 80 80 50 55
Fax : 08.11.48.17.37

contact@sauveteurssecouristes.fr

www.sauveteurssecouristes.fr

Agréée par :

Préfecture du Paris
Ministère de l'Intérieur
Ministère
Jeunesse et Sport

Présentation

La formation de Formateur Prévention et Secours Civiques (ex moniteur des premiers secours) est découpée en deux phases :

- les 5 premiers jours sont consacrés aux éléments de pédagogie générale (PIC Formateur)
- les 5 jours suivants sont consacrés à la Pédagogie appliquée à l' emplois de formateur PSC (ex PAE 3)

Ces deux phases peuvent être suivies séparément ou s'enchaîner.

ATTENTION Depuis juillet 2012, les textes techniques et pédagogiques de référence pour ces formations sont ceux édités par l'organisme formateur, en l'occurence la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Évaluation :

Une évaluation continue est réalisée par les formateurs de formateurs lors de la session PIC Formateur. Une attestattion de formation est délivrée par la FFSS à tout participant déclaré apte à assurer la fonction de formateur.

Une seconde évaluation continue est réalisée lors de la session PAE Formateur PSC . Un avis favorable ou non est inscrit par l'équipe d'animation de la session sur le dossier individuel de suivi et d'évalauation de chaque participant. Ce dossier indique le degré d'atteinte des objectifs de la formation de formateur appliqués à la formation PSC1.

Cette dernière fait l'objet d'une présentation du dossier de suivi et d'évaluation, de l'avis de l'équipe pédagogique à un Jury préfectoral réuni en fin de session. Ce jury est chargé, après délibération, de déclarer apte ou inapte le candidat. Un certificat de compétence est délivré par la Préfecture aux candidats déclarés Aptes.

SAUVETEURS SECOURISTES PARISIENS

Durée :

La formation de Formateur PIC 2 + PSC dure **10 jours .**

Conditions d'inscription :

- Être âgé de **18 ans**
- Être Titulaire du **diplôme de PSC1** de moins de 3 ans (ou attestation mise à jour).
- Avoir l'accord de **son employeur** (Formation Professionnelle) ou de sa **Délégation Départementale** pour les candidats présentés par la Croix-Rouge Française.